

COMMUNE ALMONT LES JUNIES
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 20 novembre 2020

L'an deux mille vingt,
Le vingt novembre à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie d'ALMONT LES JUNIES, sous la présidence de Monsieur Bruno CAVAIGNAC, Maire.

Présents : M. RICCI Hervé - M. BOUTARIC Hervé - M. RAYNAL Patrick – Mme GRIALOU Christine - M. KRAEUTLEIN Ludovic - M. LAQUERBE Olivier - M. MALASSENET Philippe - M. ROLS Lionel - Mme ROUQUETTE Magali - Mme TRAYSSAC Carole.

Absents -Excusés : Néant

Date de convocation et d'affichage : 16.11.2020

M. LAQUERBE Olivier est désigné en qualité de secrétaire de séance.

I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 18 SEPTEMBRE 2020 :

Sans observation, le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

II) DOSSIER PERSONNEL :

- ✓ M. RICCI Hervé, 1^{er} Adjoint en charge du personnel expose les nouvelles lignes directrices à établir à compter de 2021 pour la durée du mandat (révisables à tout moment) qui dressent un état des lieux du personnel et qui prévoient les avancements des agents dans leur carrière en fonction des critères établis. La promotion interne reste compétence du Centre de Gestion. Parmi les modifications c'est l'autorité territoriale qui gère les carrières car la commission administrative paritaire du CDG n'a plus cette compétence.
- ✓ ***Délibération détermination du taux de promotion pour avancement de grade des agents suite à avis du Comité Technique Départemental :***
Vu la saisine auprès du CTP demandant à fixer à 100% le taux de promotion concernant tous les grades de tous les cadres d'emplois, pour la durée de mandat, vu son avis favorable en date du 14 octobre 2020, le conseil municipal vote à 100% le taux pour tous les grades pour la durée du mandat.
- ✓ ***Délibérations créations/ suppressions adjoints administratifs principal et agent spécialisé des écoles maternelles :*** vu les conditions acquises permettant l'avance de grade pour les 3 agents : 2 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et 1 agent spécialisé principal des écoles maternelles, le conseil municipal après en avoir délibéré le conseil municipal autorise les avancements de grade (accès principal de 1^{ère} classe) pour les 3 agents et décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- ✓ ***Prime exceptionnelle :*** vu le contexte de crise sanitaire, vu le maintien du service administratif lors de la période de confinement du printemps, M. le Maire propose une prime pour l'agent qui par sa présence sur le lieux de travail, a permis le maintien du service aux administrés. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition, demande l'inscription des crédits au budget.

III) REVISION TARIF – LOCATION DE TERRES :

L'arrêté constatant l'indice des fermages fait apparaître une variation de +0.55 %
Concernant la location de Mme PUECH pour 8 866 ares la location pour 2020 serait de 126.52 €
La location à M. COSTES Bertrand concernant 8 823 ares serait de 125.91 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote l'application de l'indice des fermages.

IV) REVISION DES LOYERS :

M. le Maire indique que l'indice de référence des loyers calculé sur la base du 2^{ème} trimestre de l'année N-1, augmente de + 0.66 %.

Il est donné à l'assemblée les augmentations à appliquer sur chaque loyer qui varient entre 1 et 2 €.

D'autre part, il est indiqué que les loyers pour lesquels les locataires sont rentrés dans l'année ne peuvent être augmentés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote une augmentation des loyers de 0.66 % à compter du mois de Janvier 2021.

V) DELIBERATION APPEL AUX DONS/ ALPES MARITIMES :

M. le Maire rappelle la tempête nommée Alex qui a eu lieu entre le 30 septembre et le 03 octobre 2020 dans les Alpes Maritimes. L'association départementale des Maires des Alpes Maritimes a lancé un appel à la solidarité. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote une **aide exceptionnelle de 500 €** afin de contribuer à la reconstruction de ces communes et leurs habitants qui ont tout perdu.

VI) BILAN ACTIVITE DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE ET COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que le président de la Communauté de Communes Decazeville Communauté (tout EPCI) adresse chaque année un rapport des activités de l'année précédente aux communes membres. Accompagné du compte administratif.

Le Maire indique qu'un CD gravé comprenant les 3 rapports d'activités (eau, assainissement, déchets + autres activités de l'EPCI de l'exercice 2019, envoyé par la communauté, est consultable, et à la disposition de chaque élu en mairie.

VII) RENOUELEMENT CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC RODEZ AGGLO POUR INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME :

Le Maire rappelle la mise en place de la convention de prestation de services entre Rodez Agglomération et la commune pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol en date du 15 mars 2018. (Loi 2014-336 du 24/03/2014 : fin mise à disposition gratuite des services de l'Etat.)

Les tarifs fixés comme suit sont inchangés : **Permis d'Aménager** 330 €, **Permis de Construire** 220 €, **Déclaration Préalable de travaux et Certificat d'Urbanisme (b)** 110 €, **CU (a) informatif** 55 €.

L'article 11 de la convention qui prend fin le 31 décembre 2020, permet la prorogation par avenant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve l'avenant permettant de proroger la convention de 3 ans supplémentaires soit jusqu'au 30 décembre 2023.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement de ce dossier.

VIII) MARCHE PUBLIC / DELEGATION AU MAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'Art L.2122-22-4°, le Maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant la nécessité d'engager des travaux pour la commune dès 2021, le conseil municipal donne délégation au Maire, pour la durée de son mandat concernant les prescriptions ci-dessus.

IX) RENOVATION LOGEMENTS COMMUNAUX : LANCEMENT PROCEDURE MARCHÉ :

Le Maire rappelle que le marché de rénovation des logements communaux fait l'objet de trois lots : électricité, isolation et menuiserie. Des devis ont été demandés auprès de différentes entreprises afin d'estimer le montant global du marché qui serait d'environ 89 000 euros.

Il expose qu'un décret du 22 juillet 2020 a relevé le seuil des marchés de travaux allotés à 70 000 euros mais à condition que tous les lots inférieurs à cette somme ne dépassent pas 20% du montant total du marché. Il en résulte qu'un seul lot sur les trois (soit isolation soit électricité) peut être passé sans publicité et mise en concurrence. Les deux autres devront faire l'objet d'un marché adapté.

Le Maire explique cependant qu'un projet de loi est à l'étude (loi ASAP) qui a notamment pour objet de relever temporairement le seuil des marchés de travaux sans publicité ni mise en concurrence à 100 000 euros ; cela permettrait d'éviter de faire appel à une aide extérieure pour la maîtrise d'œuvre (rédaction des documents de consultation des entreprises). Dans l'attente de connaître le contenu de cette loi, des contacts ont été pris auprès d'Aveyron ingénierie. Ou bien, M. le Maire propose de contacter M. AUTRET Architecte. A suivre.

X) CHOIX PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR COMMERCE ET BATIMENTS PUBLICS :

M. LAQUERBE expose le devis proposé par Signaux Girod concernant la signalisation des commerces et artisans du carrefour de l'étoile et des bâtiments public dans le bourg. 4 « blocs » sont présentés : L'Etoile – le Séchoir - Bourg/Fontaine – Place de la Mairie. Le montant total installation comprise s'élève à 4 368.05 € HT. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'offre proposée.

A noter qu'il faut demander autorisation auprès du conseil départemental pour mise en place abords voirie départementale. M. LAQUERBE va préciser la couleur des poteaux (gris anthracite) à l'entreprise.

X) QUESTIONS DIVERSES :

Conseil d'école du 3 nov : Mme Trayssac expose les sujets traités lors de la réunion.

En bref : Travaux d'électricité en cours (alarme, ampli sonnerie tél., détecteur entrée...) Demande du Directeur pour changement éventuel du photocopieur. Report du voyage scolaire en avril 2021.

Intervention en janvier 2021 de M. Guioz (conseiller en prévention hygiène et sécurité de la ComCom pour les personnels) habilité aux 1ers secours. Par la Maïf : permis vélo, prévention piétons.

Mesure risque Radon : Le Maire indique que la loi impose de mesurer le risque Radon (gaz inerte) dans les établissements scolaires tous les 10 ans. Pour diminuer le coût, l'entreprise MEMOSOL (Ariège) qui était intervenue (en mai 2019) a proposé de diviser les frais de déplacements avec les communes de Flagnac et Livinhac. Le montant des travaux pour pose mesures et diagnostic (école, cantine) s'élève à 500 € HT Devis accordé.

M. le Maire fait un point sur divers dossiers en cours :

Voirie le Fau : Mme Porte Julie a signalé des écoulements de la voirie vers leur cour, lors de fortes pluies : la commission ira constater les besoins. – **Pylône aux Boriettes** : la demande déposée par Bouygues Télécom (6/11/2020, délai 1 mois) est en instruction à Rodez Agglo – **Projet éolien** : abandonné – **Bulletin municipal** : réunion de préparation le mardi 8/12 à 20h30 – **Pont de Planèze** : revoir avec l'entreprise M2A installation du garde-corps qui ne convient pas – **Travaux cimetière** : petites réfections de cimentage qui seront effectuées par Didier Rouquette. Prévoir panneau au fond du cimetière pour interdire dépôts ordures (pots de fleurs etc) – **Travaux pose carrelage dans les vestiaires foot** par Didier Rouquette montant travaux : 2500 € HT, validé. – **Réparation toiture clocher suite à orage** : devis Morisse : 25 539 € HT ; travaux supplémentaires à charge mairie : 14 719 € HT – **Réparation horloge église** : 3178 € HT – **Toitures bâtiments communaux** : un contrat d'entretien annuel va être passé avec M. Canet.

Réfection des locaux de dépose des poubelles : dossier en attente

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20.